

# APPEL D'OFFRES

## JEUX PARALYMPIQUES DE PARIS 2024

### RELATIONS PRESSE POUR LE COMITÉ PARALYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS

DOSSIER DE CANDIDATURE OUVERT AUX AGENCES

Comité Paralympique Et Sportif Français  
INSEP – 11 Avenue du Tremblay  
75012 PARIS

**Contact :** [medias@france-paralympique.fr](mailto:medias@france-paralympique.fr)



Partenaires Mondiaux



Partenaires Premium



Partenaires Officiels



## 1. Objet du marché

Le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) est l'instance du mouvement sportif qui représente, anime et coordonne l'ensemble des acteurs qui proposent, en loisirs comme en compétition, une offre sportive à destination des personnes en situation de handicap. À ce jour, il compte 43 fédérations membres.

Le CPSF poursuit une double mission :

- L'animation, la coordination et la représentation de l'ensemble des fédérations sportives membres du CPSF afin de développer la pratique sportive des personnes en situation de handicap.
- La constitution et la direction de l'équipe de France aux Jeux Paralympiques. Cela comprend la gestion des opérations de promotion et des opérations presse de l'équipe de France.

Le présent marché a pour objet de définir les conditions et modalités dans lesquelles le prestataire (agence de relations presse) retenu accompagnera le CPSF dans la gestion des opérations médias du CPSF et de l'Equipe de France au sein du Club France.

Le prestataire sera amené à accompagner le CPSF dans le cadre des **Jeux Paralympiques de Paris 2024**, organisés du **28 août au 8 septembre 2024**.

## 2. Missions

Le service communication du CPSF souhaite être accompagné sur ses opérations médias pendant les Jeux Paralympiques de Paris 2024, au Club France qui sera situé à la Villette :

- L'appui à la coordination du centre des médias durant la période paralympique (J-5 avant début des Jeux / J+2 après les Jeux soit 19 jours)
- L'appui à la coordination et gestion des conférences de presse au Club France
- La mise en place et gestion des parcours médias des athlètes et institutionnels du CPSF
- La gestion de l'équipe dédiée presse
- La gestion des médias sur site et leurs besoins (techniques, éditorial etc.)
- Le lien avec l'équipe presse du CPSF au village paralympique et des attachés de presse du CPSF et des fédérations
- Le lien avec l'agence retenue pour la conception du Club France
- Le lien étroit avec les différents services du CPSF

L'ensemble de ces actions se fera en lien avec le service communication du CPSF.

Sauf exception, exprimée lors de la première réunion, toutes les productions écrites (communiqué de presse, dossier de presse, invitation presse, etc.) seront rédigées par le service communication du CPSF. Plusieurs réunions de suivi seront planifiées en amont et pendant l'opération afin de réaliser des points d'étape entre le prestataire et le service communication du CPSF.



### 3. Jeux Paralympiques de Paris 2024 - Conditions

Le CPSF et le prestataire seront liés par un contrat de prestations. Un forfait du prestataire sera établi par le CPSF pour la durée des Jeux Paralympiques. Ce montant couvre la rémunération du prestataire pendant la durée des Jeux Paralympiques.

Le CPSF prendra en charge l'hébergement du prestataire en hôtel 3\* et lui sera remis une dotation de l'équipementier officiel, Le Coq Sportif. Sur justificatif, et avec son accord préalable, le CPSF pourra prendre en charges certains frais, définis en amont.

Le prestataire sera convié à une / plusieurs réunion(s) préalable(s) à Paris avant le début des Jeux.

### 4. Conditions de réponse et de candidature

La candidature doit être envoyée au service communication du CPSF, accompagnée :

- d'une présentation générale du prestataire - positionnement, compétences et expertise.
- Des références du prestataire
- Une grille de prix forfaitaires, par jour de travail, selon le niveau d'expérience des membres de l'équipe ;
- d'une présentation de l'équipe dédiée à la mission ;

La sous-traitance est autorisée néanmoins, le recours à la sous-traitance devra être limité pour que le prestataire titulaire garde la maîtrise de l'exécution des prestations. L'offre devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra indiquer les prestations (et leur montant) pour lesquelles la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du prestataire retenu.

Si des sous-traitants sont choisis par le prestataire retenu après l'attribution du marché, ce dernier devra les déclarer à l'Acheteur, qui pourra les accepter ou non.

La candidature est à adresser avant le **5 juillet 2024 à midi** à : [medias@france-paralympique.fr](mailto:medias@france-paralympique.fr)

ou au Comité paralympique & Sportif Français – INSEP

11 Avenue du Tremblay

75012 Paris

La décision finale interviendra au plus tard **le 12 juillet 2024**.

